

Ecole d'architecture  
de la ville & des territoires  
à Marne-la-Vallée

**Formation à l'HMONP**



**1. L'HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE,  
POURQUOI ?**

**2. LA FORMATION HMONP À MARNE,  
POURQUOI ?**

**3. UNE PEDAGOGIE DE L'APPRENTISSAGE OUVERTE**

## L'HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE Pourquoi ?

1. Pour s'offrir la possibilité d'exercer, parmi tous les métiers de la profession d'architecte, le premier : celui d'architecte maître d'œuvre (bâisseur, constructeur).

Après le master, l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre permet à l'architecte diplômé d'état :

-de s'inscrire à l'Ordre des architectes ;

- et par conséquent d'endosser la responsabilité de l'architecte,  
-régie notamment par la loi sur l'architecture de 1977.

# L'HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

## Pourquoi ?

2. Pour parachever la formation initiale.

Celle-ci a permis d'acquérir une large culture architecturale et les bases essentielles des savoir-faire techniques et pratiques du projet.

Nombre de candidats à l'HMONP souhaitent suivre la formation HMONP, en complément à ce socle parce qu'elle transmet des savoirs, des méthodes et des outils, indispensables à la pratique du métier.

# L'HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE

## Pourquoi ?

3. Pour élaborer des pistes de leur projet professionnel, en se situant dans la diversité :

-des acteurs du territoire ;

-des modes d'exercices.

## LA FORMATION A L'HMONP A MARNE, Pourquoi ?

### Pour le choix d'une vraie alternance.

La formation associe deux approches complémentaires :

- **une approche théorique** : 150 heures de formation, **5 sessions** thématiques d'une semaine, réparties de septembre à avril ;
- **une approche professionnelle** : 6 mois minimum de **mise en situation professionnelle (MSP)** dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, **ou bien**, 2 ans minimum d'une expérience professionnelle significative validée par la commission HMONP de **validation des acquis (VA)**.

L

# 150 heures d'enseignements à l'Ecole

septembre 2017		octobre 2017		novembre 2017		décembre 2017		janvier 2018		février 2018		mars 2018		avril 2018		mai 2018		juin 2018		juillet 2018				
1	V			1	D			1	M			1	J			1	D			1	V			
2	S			2	L			2	M			2	V			2	L			2	S			
3	D			3	M			3	D			3	S			3	M			3	D			
4	L	1 Séances de 1h consacrées à la préparation de l'épreuve		4	M			4	J	Vacances de Noël			4	D			4	V			4	L		
5	M		5	J	5	D	5	M	5		V	5	L			5	J			5	S			
6	M		6	V	6	L	6	M	6		S	6	M			6	V			6	D			
7	J		7	S	7	M	7	J	7		D	7	M			7	S			7	L			
8	V		8	D	8	M	8	V	8		L	8	J			8	D			8	M			
9	S			9	L			9	M			9	V			9	M			9	S			
10	D			10	M			10	D			10	S			10	V			10	L			
11	L	2 Séances de 1h de préparation de l'épreuve		11	M			11	J	Soutenance FWOOP			11	D			11	S			11	M		
12	M		12	V	12	L	12	M	12		S	12	L			12	V			12	D			
13	M		13	S	13	M	13	J	13		D	13	M			13	S			13	L			
14	J		14	D	14	M	14	V	14		L	14	M			14	S			14	M			
15	V		15	L	15	M	15	J	15		D	15	J			15	D			15	V			
16	S			16	M			16	M			16	V			16	L			16	M			
17	D			17	J			17	S			17	V			17	M			17	D			
18	L			18	M			18	L			18	D			18	S			18	L			
19	M			19	J			19	M			19	V			19	D			19	M			
20	M			20	V			20	J			20	L			20	S			20	J			
21	J			21	S	3 Séances de 1h de préparation de l'épreuve		21	D			21	M			21	V			21	L			
22	V	22	D	22	M		22	J	22	S	22	M			22	D			22	V				
23	S	23	L	23	J		23	M	23	D	23	J			23	L			23	S				
24	D	24	M	24	V		24	L	24	M	24	S	24	M			24	D			24	V		
25	L	25	J	25	S		25	M	25	D	25	J			25	L			25	S				
26	M			26	D			26	M			26	V			26	M			26	D			
27	M			27	V			27	L			27	D			27	J			27	M			
28	J			28	S			28	M			28	L			28	V			28	D			
29	V			29	D			29	M			29	M			29	L			29	S			
30	S			30	L			30	J			30	V			30	D			30	M			
31	M			31	M	Obtention de l'admission		31	D			31	S			31	V			31	L			

4  
Séances de 1h de préparation de l'épreuve

1  
Séances de 1h consacrées à la préparation de l'épreuve

2  
Séances de 1h de préparation de l'épreuve

5  
Séances de 1h de préparation de l'épreuve

3  
Séances de 1h de préparation de l'épreuve

4  
Séances de 1h de préparation de l'épreuve



# UNE PEDAGOGIE DE L'APPRENTISSAGE OUVERTE

## Sur quoi ?

**Sur la compréhension de la réalité professionnelle  
et  
sur l'élaboration d'une vision de son projet professionnelle.**

La formation articule les trois dimensions de la compétence :

1. des savoirs : transmission et actualisation de connaissances opérationnelles ;
2. des savoir-faire : diriger, écouter, déléguer, coordonner, communiquer, gérer, analyser, anticiper...
3. des savoir être : attitudes, comportements, motivation, engagement, éthique.

## UNE PEDAGOGIE DE L'APPRENTISSAGE OUVERTE

### Sur quoi ?

Sont encouragées des approches transversales fondées sur :

- l'observation et l'analyse de situations professionnelles ;
- la réflexion
- l'expérimentation ;
- l'enquête ;
- la discussion ;
- la négociation ;
- la manipulation et la création d'outils ;
- la simulation ;
- l'étude de documents divers (contrats, textes juridiques, écrits théoriques et pratiques, articles de presse, etc).

1. Les responsabilités de l'architecte : sociale, culturelle, économique, environnementale, juridique
2. L'architecte, chef d'une entreprise d'architecture : organisation et gestion d'une structure
3. Les normes et les réglementations : contexte et matière à innover
4. Les maîtrises d'ouvrages , l'économie du projet : jeu des acteurs
5. Le chantier, organisation, pilotage, répartition des rôles : quel enjeu pour l'architecture ?

Outre les interventions devant la promotion entière (une cinquantaine de candidats), les ateliers en petits groupes d'une quinzaine sont particulièrement appréciés.

Il s'agit par exemple, des ateliers :

- *Tout pour l'écrire*, atelier de méthodologie du mémoire professionnel ;
- *Tout pour le dire*, préparation à la soutenance, gestion du stress ;
- *Tout pour l'imager*, séances critiques sur le portfolio de l'architecte ;
- *Tout pour les estimer*, simulation de propositions d'honoraires ;
- *Tout pour s'allier*, stratégies d'alliances professionnelles ;

mais aussi de retours d'expériences, d'une visite d'agence d'architecte, de déplacements, comme à l'Ordre des architectes, à la maison de l'architecture...

architectes, libéraux, de collectivités territoriales, architecte-urbaniste, architecte de la préfecture de police de Paris chargée de la sécurité contre les risques d'incendie, et de l'accessibilité, architecte-acousticienne, architecte-ingénieur ;

Ordre des architectes, architecte élu + juriste ;

ingénieur thermicien ;

économiste du bâtiment ;

maîtres d'ouvrages, privés, publics, bailleurs sociaux, monteurs d'opération, promoteurs ;

pilote de chantier, coordinateur sécurité protection santé ;

entreprises ;

assureur ;

psychologue clinicienne ;

personnes en situations de handicaps ;

avocate au barreau de Paris, spécialiste de la propriété intellectuelle.

**LA VALIDATION :**  
**LA MISE EN SITUATION OU LES ACQUIS PROFESSIONNELS**  
**+ LES ENSEIGNEMENTS**  
**+ UN MÉMOIRE**  
**+ L'ÉPREUVE FINALE, UNE SOUTENANCE**

-

- **le mémoire** : une réflexion personnelle sur son expérience professionnelle (MSP/VA), mise en perspective avec des pistes de projet professionnel ;

- **la soutenance** : devant un jury composé d'au moins 5 membres \* :

- dont les 2/3 au minimum sont architectes praticiens, enseignants ou non ;
- d'un enseignant d'une autre école ;
- d'un architecte proposé par le Conseil régional de l'Ordre des architectes

\* article 17, arrêté du 10/4/07 relatif à l'habilitation de l'ADE à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre

Merci à chacun d'entre vous pour votre attention,

Laurence Mayeur et Jean-Thibaut Bernard, architectes DPLG, enseignants à l'EaVT,  
responsables pédagogiques de la formation HMONP

Nathalie Guerrois, responsable administrative.